

SYDONIA – STRUCTURE DU FICHIER .SAD

INTRODUCTION:

Ce document présente et détaille la structure du fichier du Document Administratif Unique (fichier .SAD) généré par SYDONIA, en utilisant un exemple.

Ceci peut être utile aux déclarants et compagnies qui veulent créer une interface entre leur propre système informatique et SYDONIA afin de ne pas re-saisir les informations en double et de faciliter le processus douanier.

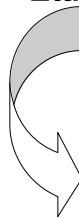
Cela permet d'envoyer automatiquement des déclarations générées à partir d'un outil propriétaire vers le module déclarant de SYDONIA, MODBRK.

Pour ce faire, un programme doit être développé par chaque déclarant / compagnie afin de convertir des données propriétaire en un format unique, lisible par SYDONIA : le fichier .SAD.

Etape 1) Déclarations existantes dans le système propriétaire



Etape 2) Application du programme de conversion Création du fichier SAD



Etape 3) Chargement des déclarations converties dans SYDONIA

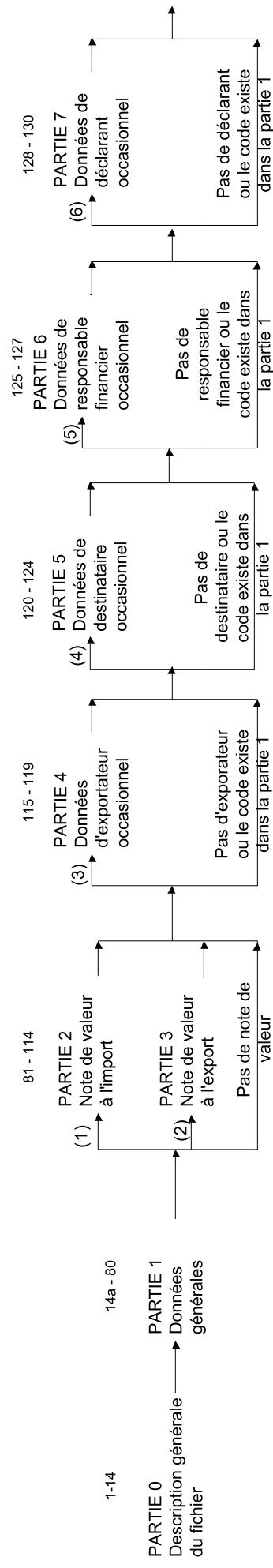


A –Informations Générales

Le fichier SAD est composé de 11 parties, regroupées en 3 séries de données: données générales (parties 0 à 7), données liées à l'article (parties 8 et 9) et données complémentaires (partie 10).

1 – DONNEES GENERALES

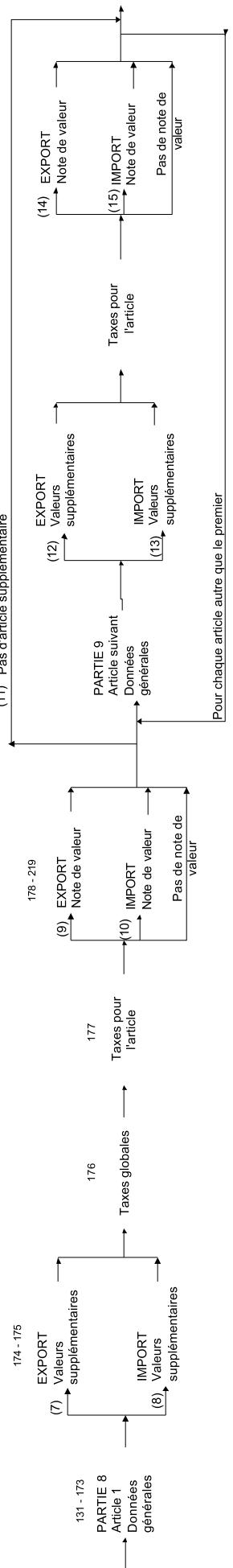
- Partie 0 : description générale du fichier
- Partie 1 : données générales
- Partie 2 : note de valeur à l'import
- Partie 3 : note de valeur à l'export
- Partie 4 : données d'exportateur occasionnel
- Partie 5 : données de destinataire occasionnel
- Partie 6 : données de responsable financier occasionnel
- Partie 7 : données de déclarant occasionnel



- (1) Note de valeur pour des déclarations d'import
- (2) Note de valeur pour des déclarations d'export
- (3) S'il y a un nom d'exportateur mais pas de code
- (4) S'il y a un nom de destinataire mais pas de code
- (5) S'il y a un nom de responsable financier mais pas de code
- (6) S'il y a un nom déclarant mais pas de code

2 – DONNEES ARTICLE

- Part 8 : données du premier article
- Part 9 : données des articles suivants (s'il y a plus d'un article).



- (7) Article 1 : Valeurs supplémentaires pour déclaration d'export
- (8) Article 1 : Valeurs supplémentaires pour déclaration d'import
- (9) Article 1 : Note de valeur pour déclaration d'export
- (10) Article 1 : Note de valeur pour déclaration d'import
- (11) Déclaration avec un seul article
- (12) Valeurs supplémentaires pour déclaration d'export, pour tout autre article.
- (13) Valeurs supplémentaires pour déclaration d'import, pour tout autre article
- (14) Note de valeur pour déclaration d'export, pour tout autre article
- (15) Note de valeur pour déclaration d'import, pour tout autre article

3 – DONNEES COMPLEMENTAIRES

- Part 10 : données concernant les documents joints et les unités supplémentaires liées au TARIC



Notes:

- Chaque partie est stockée dans un ordre spécifique qui doit être absolument respecté afin que SYDONIA puisse lire le fichier .SAD généré par le système du déclarant.
- Les parties 0, 1 et 8 ne peuvent pas être vides (il y a au moins 1 article dans une déclaration).
- Les parties 2 (note de valeur import) et 3 (note de valeur export) ne peuvent être remplies simultanément (on a soit la partie 2 soit la partie 3 car soit il s'agit d'une déclaration d'import soit il s'agit d'une déclaration d'export). Quand il n'y a pas de note de valeur, les parties 2 et 3 ne sont pas fournies, cependant cela ne sera jamais le cas en Calédonie où la note de valeur est obligatoire.
- Les parties 4, 5, 6 et 7 peuvent ne pas être fournies (sont utilisées dans le cas où l'exportateur (partie 4), le destinataire (partie 5), le déclarant (partie 7) ou le responsable financier (partie 6) sont des occasionnels (non inscrits au registre Ridet)). Ceci signifie clairement que ces parties seront absentes du .sad ; elles ne seront pas remplacées par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; elles n'existeront pas du tout. Le système sait gérer cette éventualité car l'existence ou non de ces parties est indiquée en partie 0, champs 6,7,8,9.
- La partie 9 (données des articles suivants) n'est pas fournie s'il n'y a qu'un seul article sur le DAU

B – Description de la structure du fichier de déclaration à partir d'exemples

Quand un fichier .SAD est créé correctement, il peut être lu par les modules SYDONIA MODCBR (douanier) et MODBRK (déclarant). Le contenu du fichier peut être visualisé avec la commande MS-Dos **debug** ou avec tout éditeur présentation ascii/hexa (Norton Commander, ultra edit,).

Le fichier SAD est un fichier ASCII (fichier texte). Toutes les données sont au format chaîne sauf les 12 informations de la partie 0 qui sont codées en nombre (4 octets). Toutes les chaînes sont terminées par le caractère nul de terminaison de chaîne (C-style).

Dans le tableau descriptif qui suit :

- La colonne 'No.' indique l'ordre défini des données données numéro 1, 2, ..., jusqu'à la fin
- La colonne 'Case DAU' indique le numéro de rubrique correspondant à la déclaration DAU. Quand plusieurs champs sont présents dans la même rubrique du DAU, la rubrique est déclinée en 44a, 44b, 44c (44 étant donné en exemple)
- La colonne 'Description' explique brièvement la nature de la donnée
- La colonne 'Format' décrit le type et la taille de la donnée à coder: numérique (n), alpha (a), ou alphanumérique (an). Dans la partie 0, le format chaîne est de type C (terminée par '\0') et les Numériques sont codés sur 4 Octets
Le format indiqué est le format maximum. Quand l'information n'occupe pas l'intégralité d'un champs, la donnée est cadrée à gauche; non complémentée (ni espace, ni 0)
- La colonne 'Valeur en ASCII' donne un exemple de la donnée en ASCII
- La colonne 'Valeur en HEXA' donne un exemple de la donnée en HEXA décimal. Ceci peut être vu la commande MS-Dos **debug** ou avec tout éditeur présentation ascii/hexa (Norton Commander, ultra edit,)
- La colonne 'Config' définit si le champs est O pour Obligatoire, F pour Facultatif, I pour Interdit.
Un champs interdit peut l'être pour plusieurs raisons : champs n'existe pas dans la configuration du DAU en Calédonie, le système générera ce champs automatiquement lors d'étapes ultérieures, etc.... Quoi qu'il en soit, tout champs Interdit se traduit dans la génération du fichier .sad par la génération d'un zéro binaire

Tout champs Facultatif et pour lequel aucune valeur ne sera fournie, se traduit dans la génération du fichier .sad par la génération d'un zéro binaire
Si le zéro binaire des cas énoncé ci-dessus n'est pas généré, le module MODBRK tentera de charger les données, le message d'erreur suivant apparaîtra « Dépassement de capacité » et tous les champs seront décalés.

- La colonne ‘Table’ donne la table de référence SYDONIA à laquelle le champs réfère

Le premier exemple couvre une déclaration d'import avec 2 articles et avec utilisation d'un compte de crédit. Le premier article est sujet à un code préférence et à une exonération. Le deuxième article utilise un SH nécessitant la saisie d'unités supplémentaires.

Le deuxième exemple couvre une déclaration d'export avec un exportateur occasionnel et avec 1 article en conteneur.

EXAMPLE 1 : Déclaration d'import avec 2 articles et avec utilisation d'un compte de crédit. Le premier article est sujet à un code préférence et à une exonération. Le deuxième article utilise un SH nécessitant la saisie d'unités supplémentaires

PARTIE 0: DESCRIPTION GENERALE DU FICHIER

No. DAU	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
1	Nombre de déclaration Longueur du fichier	Chaine (format C) Chaine (format C)	1 1130	31 00 31 31 33 30 00	O (toujours = 1) O	
2	Nombre de segment général	N (4 octets)		01 00 00 00	O (toujours = 1)	
3	Nombre de note de valeur pour le segment général - import	N (4 octets)		01 00 00 00	O (0 ou 1)	
4	Nombre de note de valeur pour le segment général - export	N (4 octets)		00 00 00 00	O (0 ou 1)	
5	Nombre d'exportateur occasionnel	N (4 octets)		00 00 00 00	O (0 ou 1)	
6	Nombre de destinataire occasionnel	N (4 octets)		00 00 00 00	O (0 ou 1)	
7	Nombre de responsable financier occasionnel	N (4 octets)		00 00 00 00	O (toujours = 0)	
8	Nombre de déclarant occasionnel	N (4 octets)		00 00 00 00	O (toujours = 0)	
9	Nombre de route autorisée au transit	N (4 octets)		00 00 00 00	O	
10	Nombre de segment article	N (4 octets)		02 00 00 00	O (toujours >=1)	
11	Nombre de taxes	N (4 octets)		02 00 00 00	O (toujours >> 0)	
12	Nombre de note de valeur pour les articles – import	N (4 octets)		02 00 00 00	O (Autant qu'il y a d'articles)	
13	Nombre de note de valeur pour les articles – export	N (4 octets)		00 00 00 00	O (Autant qu'il y a d'articles)	
14						

Notes:

- “Nombre de déclaration” (champ 1) et “Nombre de segment général” (champs 3)” sont toujours égaux à 1

- La longueur du fichier est calculée à partir du champ 3 (et non à partir du début du fichier). Dans l'exemple fourni, cette longueur est égale à 772 (ligne 2). Mais au total, la taille complète du fichier est en réalité de 772 + 2 (du champ 1) + 4 (du champ 2) soit 778 bytes
- Du champ 4 à 14, quand le champ est égal à 0 cela signifie que la partie liée à ce champ n'est pas fournie. Par exemple, le champs 5 est égal à 0 (car il n'y a pas de note de valeur à l'export pour une déclaration d'import) donc la partie 3 sera absente
- Si le champ 4 égal à 1, le champ 5 est égal à 0, le champ 13 est égal à 1 et le champ 14 est égal à 0 (déclaration d'import)
- Les champs 4, 5, 13 et 14 peuvent être simultanément à 0 si la note de valeur n'est pas utilisée ; ce qui n'est pas le cas en Calédonie
- Le champs 11 est au moins égal à 1 (il y a toujours 1 article) ce qui signifie que la partie 8 est toujours remplie
- Le champs 12 n'est plus utilisé dans les dernières versions de SYDONIA. Cependant, pour garder une structure « compatibilité ascendante », ce champs n'a pas été supprimé de la structure. Il peut prendre n'importe quelle valeur sauf 0.
- Le codage des zones 11, 12, 13, 14 de la partie 0 est sur 4 octets donc s'il y a 12 articles le code doit être 0C 00 00 00 et non 12 00 00 00
- Pour renseigner les zones liées à la rubrique exportateur dans un DAU d'import, 2 options sont possibles lors de la génération du .sad :
 - 1) le code exportateur est connu
 - la rubrique n° 22 de la partie 1 doit être renseignée avec un code exportateur (liste des codes dans la tables des compagnies)
 - 2) le code exportateur n'est pas connu
 - la rubrique 6 de la partie 0 doit être codé 1 en hexadécimal **ET**
 - la rubrique n° 22 de la partie 1 **NE** doit **PAS** être renseignée **ET**

- la partie 4 doit être renseignée des informations connues. Cette partie 4 est composée de 5 rubriques dont les 3 premières sont obligatoires (cf structure du fichier .sad)

PARTIE 1: DONNEES GENERALES

No. DAU	Case	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
14a	7a	Année de référence	N4	2004	32 30 30 34 00	O	
15	Aa	Code bureau de dédouanement	An5	TTA	43 55 4F 30 31 00	O	UNCUOTAB
16	14	Code déclarant	An9	0000059001	30 30 30 35 39 30 30 31 00	O	UNDECTAB
17	7b	Numéro de répertoire / référence	N8	A1	41 31 00	O	
18		Type :0 pour export, 1 pour import	A1	1	31 00	O	
19	1a	Type de déclaration	A3	IM	49 4D 00	O	UNMODTAB
20	1b	Code de la procédure générale de la déclaration	N1	4	34 00	O	UNMODTAB
21		Code du type de document de transit		00		I	
22	2	Code exportateur	An9	00		F	UNCMPTAB
23	Ac	Numéro de référence du manifeste	An28	00		O pour tous régimes à l'occasion de l'entrée de marchandises sur le territoire F dans les autres cas	
24	4	Nombre de listes de chargement		00		I	
25	Ad	Numéro de série d'enregistrement		00		I	
26	Ae	Numéro d'enregistrement		00		I	
27	Af	Date d'enregistrement		00		I	
28	5	Nombre total d'articles	N2	2	32 00	O	
29	6	Nombre total de colis	N6	2	32 00	O	
30	8	Code destinataire	An9	0000059001		F pour les régimes dits « non suspensifs » O pour les régimes dits « suspensifs » (code ridet)	UNCMPTAB
					30 30 30 35 39 30 30 31 00		

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA – STRUCTURE FICHIER

					occasionnel si nécessaire)	
31	9	Code responsable financier	An9	00	O si rubrique 13 est égale à 2 F dans les autres cas	UNCMPTAB
32	10	Pays de 1 ^{ère} destination / dernière provenance	A2	FJ	46 4A 00	O à l'import / F à l'export
33	11	Pays de transaction		00	—	UNCTYTAB
34	12	Elément de la valeur		00	—	UNCTYTAB
35	13	Soumission cautionnée	An5	00	O à l'import / F à l'export	UNCTYTAB
36	15a	Code pays d'exportation	An2	FJ	46 4A 00	O
37	15b	Région du pays d'exportation		00	—	UNREGTAB
38	17a	Code pays de destination	An2	NC	4E 43 00	O
39	17b	Région du pays de destination		00	—	UNREGTAB
40	18a	Identité du moyen de transport au départ / à l'arrivée	An26	SB3331	53 42 33 33 31 00	F
41	18b	Nationalité du moyen de transport au départ / à l'arrivée	An2	NC	4E 43 00	F
42	19	Indicateur de conteneur	N1 (0/1)	0	30 00	O (0 ou 1) à l'import F à l'export
43	20a	Code incoterm	A3	CIF	43 49 46 00	O
44	20b	Lieu de l'incoterm	An17	Nadi	4E 61 64 69 00	F
45	20c	Code situation de l'incoterm			00	—
46	21a	Date d'arrivée / départ du moyen de transport (aaaammjj)	An25		32 30 30 34 30 32 31 34 00	F
47	21b	Nationalité du moyen de transport à la frontière			20040214	00
48	22a	Code devise de la facture	A3	AUD	41 55 44 00	O
49	22b	Montant total facturé	N15 (12.2)	1500.00	31 35 30 30 2E 30 30 00	O
50	24a	Code 1 de la nature de la transaction	N1		00	F
51	24b	Code 2 de la nature de la transaction	N1		00	F
52	25	Mode de transport franchissant la frontière	N2	04	30 34 00	O à l'import / F à l'export
53	26	Mode de transport intérieur	N2		00	—
54	27	Code lieu de chargement/déchargement	A5	FJLTK	46 4A 4C 54 4B 00	—

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA - STRUCTURE FICHIER

55	28b	Code conditions de paiement	N2	01	30 31 00		O à l'import / F à l'export		UNOPTAB	
56	29	Code bureau de douane E/S	An5	TTA			O à l'import / F à l'export (seuls BNP et TTA sont autorisés)		UNCUOTAB	
57	30	Localisation des marchandises	An17	COTRANS	43 55 4F 30 31 00	43 4F 54 52 41 4E 53 00	O pour les opérations d'import directes sauf pour certains produits pétroliers - O pour les opérations d'export sauf pour les procédures 9271 et 9200 et pour certains produits pétroliers - F dans tous les autres cas »		UNSHDTAB	
58	28a	Code banque			00			-	UNBNKTAB	
59	28c	Code succursale banque			00			-	UNBRATAB	
60	28d	Numéro de référence du fichier banque			00			-		
61	48	Numéro de compte	An5		12345	31 32 33 34 35 00	F			
62	49a	Identification de l'entrepot	An17		00		F		UNWHSTAB	
63	49b	Délai de mise en entrepot, en AT, en ET	N4		00		F			
64	B	Montant total des taxes si saisie manuellement (ModSDI)			00			-		
65	B	Numéro de série de liquidation			00					
66	B	Numéro de liquidation			00					
67	B	Date de liquidation			00					
68	B	Numéro de série de quittance			00					
69	B	Numéro de quittance			00					
70	B	Date de la quittance			00					
71	B	Montant garantie			00					
72	B	Date de la garantie			00					
73	B	Montant des taxes globales pour la déclaration			00					
74	B	Montant total des taxes pour la déclaration			00					

75	D	Résultats des contrôles						
76	54a	Lieu d'établissement de la déclaration				00	00	
77	54b	Date de la déclaration				00	00	
78	54c	Nom du déclarant ou de son représentant				00	00	
79		Nom de l'officier en douane				00	00	
80		Mode de calcul de la note de valeur	0			30 00	O (toujours = 0 ou 1 ou 2)	
		N (-1 / 0 / 1/ 2)						

Notes:

- Le champ 17 est de l'alpha numérique sur 8 positions maximum. Il est hautement recommandé de ne pas saisir de caractères spéciaux.
- Les champs 25 à 27 (enregistrement), 65 à 67 (liquidation), 68 à 70 (quittance) et 73 et 74 doivent être laissés vides (générer uniquement un zéro binaire pour identifier le champ) car lorsque la déclaration est soumise au module MODBRK, elle n'est ni enregistrée, ni liquidée ni payée. Ces champs seront par la suite générés automatiquement par le système
- Le champ 62 devra être renseigné s'il s'agit de procédures douanières liées à l'entrepôt
- Le champ 63 devra être renseigné s'il s'agit de procédures douanières liées à l'entrepôt et/ou à l'AT et/ou à l'ET
- Le champ 80 peut avoir les valeurs suivantes :
 - -1 : la note de valeur n'est pas utilisée
 - 0 : note de valeur avec répartition des charges par valeur
 - 1 : note de valeur avec répartition des charges par masse
 - 2 : note de valeur sans répartition des charges
- Quand la Soumission cautionnée (SC) (Rubrique 13 du DAU = champ 35 partie 1), le Numéro du COD à imputer doit être indiqué en rubrique 9b (un message non bloquant l'indique). Au niveau de la génération du .sad, afin que le numéro du COD soit bien mis en rubrique 9b, il faut indiquer l'utilisation d'un responsable occasionnel (rubrique 8 – partie 0) et donc avoir une partie 6 avec le champ 125 renseigné.

PARTIE 2: NOTE DE VALEUR A L'IMPORT

Nb	Case DAU	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
81		Montant de la valeur totale de la facture en devise étrangère	N15 (12.2)	1500.00	31 35 30 30 2E 30 30 00	0	UNCURTAB
82		Code devise pour le montant total de la facture	A3	AUD	41 55 44 00	0	UNRATTAB
83		Taux de change pour le montant total de la facture	N9 (3.5)	73.57000	37 33 2E 35 37 30 30 00	0	UNRATTAB
84		Coefficient multiplicateur de la devise	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00	0	
85		Montant de la valeur totale de la facture en monnaie nationale	N15	110355	31 31 30 33 35 35 00	0	
86		Montant du fret externe en devise étrangère	N15 (12.2)	200.00	32 30 30 2E 30 30 00	F	
87		Code devise pour le montant du fret externe	A3	DKK	44 4B 4B 00	F	UNCURTAB
88		Taux de change pour le montant du fret externe	N9 (3.5)	16.12000	31 36 2E 31 32 30 30 00	F	UNRATTAB
89		Coefficient multiplicateur de la devise	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00	F	
90		Montant du fret externe en monnaie nationale	N15	3224	33 32 32 34 00	F	
91		Montant de l'assurance en devise étrangère	N15 (12.2)	100.00	31 30 30 2E 30 30 00	F	
92		Code devise pour le montant de l'assurance	A3	CHF	43 48 46 00	F	UNCURTAB
93		Taux de change pour le montant de l'assurance	N9 (3.5)	76.60000	37 36 2E 36 30 30 00	F	UNRATTAB
94		Coefficient multiplicateur de la devise	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00	F	
95		Montant de l'assurance en monnaie nationale	N15	7660	37 36 36 30 00	F	
96		Montant des autres coûts en devise étrangère	N15 (12.2)	50.00	35 30 2E 30 30 00	F	
97		Code devise pour le montant des autres coûts	A3		00	F	UNCURTAB
98		Taux de change pour le montant des autres coûts	N9 (3.5)	00	00	F	UNRATTAB

99	Coefficient multiplicateur de la devise	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00
100	Montant des autres coûts en monnaie nationale	N15	50	35 30 00
101	Montant du fret interne en devise étrangère	N15 (12.2)	98.00	39 38 2E 30 30 00
102	Code devise pour le montant du fret interne	A3	JPY	4A 50 59 00
103	Taux de change pour le montant du fret interne	N9 (3.5)	0.89300	30 2E 38 39 33 30 30 00
104	Coefficient multiplicateur de la devise	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00
105	Montant du fret interne en monnaie nationale	N15	88	38 38 00
106	Montant des déductions en devise étrangère	N15 (12.2)	200.00	32 30 30 2E 30 30 00
107	Code devise pour le montant des déductions	A3	JPY	4A 50 59 00
108	Taux de change pour le montant des déductions	N9 (3.5)	0.89300	30 2E 38 39 33 30 30 00
109	Coefficient multiplicateur de la devise	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00
110	Montant des déductions en monnaie nationale	N15	179	31 37 39 00
111	Montant total de tous les coûts ajoutés		00	—
112	Montant de la valeur totale CIF en monnaie nationale		00	—
113	Total poids brut	N11 (9.2)	00	O si répartition par poids
114	Valeur statistique		00	—

Notes:

- Les champs « code devise » devront être renseignés même si la devise est le XPF

PARTIE 3: NOTE DE VALEUR A L'EXPORT

Note: L'exemple reprend une déclaration d'import (donc pas de note de valeur à l'export). Cette partie est absente dans ce cas ; ceci signifie clairement que cette partie n'est pas remplacée par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; elle n'existe pas du tout. Toutefois la structure est présentée dans l'exemple 2.

PARTIE 4: DONNEES D'EXPORTATEUR OCCASIONNEL

Note: Cette partie est absente car il n'y a pas d'exportateur connu dans ce cas; ceci signifie clairement que cette partie n'est pas remplacée par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; elle n'existe pas du tout. Toutefois la structure est présentée dans l'exemple 2.

PARTIE 5: DONNEES DE DESTINATAIRE OCCASIONNEL

Note: Cette partie est absente dans ce cas car le code destinataire a été saisi (champs 30); ceci signifie clairement que cette partie n'est pas remplacées par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; elle n'existe pas du tout.
Toutefois la structure est présentée pour information.

Nb	Case DAU	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
120	8b	Nom du destinataire	An35			O	
121	8c	Adresse du destinataire (partie 1)	An35			O	
122	8d	Adresse du destinataire (partie 2)	An35			O	
123	8e	Ville du destinataire	An35			F	
124	8f	Code postal du destinataire	An35			F	

PARTIE 6: DONNEES DE RESPONSABLE FINANCIER OCCASIONNEL

Note: Cette partie est indiquée suite à la note sur la Soumission Cautionnée.

- Quand la Soumission cautionnée (SC) (Rubrique 13 du DAU = champ 35 partie 1), le Numéro du COD à imputer doit être indiqué en rubrique 9b (un message non bloquant l'indique). Au niveau de la génération du .sad, afin que le numéro du COD soit bien mis en rubrique 9b, il faut indiquer l'utilisation d'un responsable occasionnel (rubrique 8 – partie 0) et donc avoir une partie 6 avec le champ 125 renseigné.

Nb DAU	Case	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
125 9b		Nom du responsable financier	An35			O	
126 9c		Adresse du responsable financier	An35			F	
127 9d		Ville du responsable financier	An35			F	

PARTIE 7 : DONNEES DE DECLARANT OCCASIONNEL

Note: Cette partie est absente car non applicable pour des déclarants qui génèrent des .sad; ceci signifie clairement que cette partie n'est pas remplacées par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; elle n'existe pas du tout. La description de cette partie n'est pas fournie.

PARTIE 8 : DONNEES PREMIER ARTICLE

Nb DAU	Case	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
131 32		Numéro d'article	N2	1	31 00	O	
132 31a		Marques et numéro de paquet (partie 1)	An35	MARQUE1	4D 41 52 51 55 45 31 00	O	
133 31b		Marques et numéro de paquet (partie 2)	An35		00	F	
134 33a		Code SH	N8	32151100	33 32 31 35 31 31 30 30 00	O	UNTARTAB
135 33b		Code nomenclature (précision nationale # 2)	N3	000	30 30 30 00	O	
136 33c		Code nomenclature (précision nationale # 3)			00	-	
137 33d		Code nomenclature (précision nationale # 4)			00	-	
138 33e		Code nomenclature (précision nationale # 5)			00	O à l'import – I à l'export	
139 31i		Description des marchandises (partie 1)	An44	-- NOIRES	2D 2D 20 4E 4F 49 52 45 53 00	O	UNTARTAB
140 31j		Description des marchandises (partie 2)	An44		00	F	

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA – STRUCTURE FICHIER

141	31k	Description des marchandises (partie 3)	An44	Waterman	57 61 74 65 72 6D 61 6E 00	F	
142	31c	Nombre de paquets par article	N6	1	31 00	O	
143	31d	Code du type de paquets	N2	33	33 00	O	UNPKG TAB
144	34a	Code pays d'origine de la marchandise A2	DE	44	45 00	O	UNCTY TAB
145	34b	Code région du pays d'origine		00		I	UNREG TAB
146	35	Poids brut	N12 (12)	200	32 30 30 00	O	
147	36	Code préférence	An8	55 45 00		F à l'import / I à l'export	UNPRFTAB
148	31e	Numéro de conteneur (#1)	An17	00		O si la rubrique 19 est égale à 1	
149	31f	Numéro de conteneur (#2)	An17	00		F	
150	31g	Numéro de conteneur (#3)	An17	00		F	
151	31h	Numéro de conteneur (#4)	An17	00		F	
152	37a	Code du régime douanier étendu (national)	N4	4000	34 30 30 00	O	UNCP4 TAB
153	37b	Code du régime douanier additionnel (national)	N3	035	30 33 35 00	O	UNCP3 TAB
154	38	Poids net	N12 (12)	200	32 30 30 00	O	
155	39	Référence contingent		00		I	
156	40	Déclaration sommaire / Document précédent	An26	00		F	
157	41	Unités supplémentaires	N11 (7. 2)	00		O (selon tarif)	
158	42	Prix article		00		O	
159	43	Code de la méthode d'évaluation		00		I	
160	44a	Numéro de référence de la licence	An17	00		F à l'import / I à l'export	
161	44b	Montant de la valeur déduite de la licence	N15	00		F à l'import / I à l'export	
162	44c	Quantité déduite de la licence	N15	00		F à l'import / I à l'export	
163	44d	Ligne pour les détails de la valeur de l'article		00		I	
164	44f	Code MVS		00		I	O à l'import – I à l'export
165	45	Taux d'ajustement	N3	1	31 00		
166	44g	Référence au document précédent	An20	00		F	
167	44h	Code supplémentaire d'entrepot dans le cas de mutation d'entrepot,	An17	00		F	

		OU					
		N° RIDET du bénéficiaire de d'une exonération au niveau article					
168	44i	Champs réservé : texte libre	An35		00	F	
169	44j	Champs réservé : texte libre	An19		00	F	
170	46	Valeur statistique			00	I	
171	47f	Montant total des taxes pour l'article			00	I	
172	47g	Mode de paiement pour le montant total pour l'article			00	I	
173	44e	Code de document attaché	An56	EUR AFR	45 55 52 20 41 46 52 00	F	
174		Montant de la valeur supplémentaire 1			00	I	
175		Montant de la valeur supplémentaire 2			00	I	
176		Nombre de taxes globales	N1		30 00	O (Toujours = 0)	
		Pour I=1 à Nb de Taxes globales					
		Do begin					
		1 RI – Code Taxe globale1 (taxe i)	An3	RI	52 49 00		
		2 RI - Montant de la base d'imposition indéfinie	N9		00		
		3 RI – Montant de la base d'imposition (taxe i)	N9	1.000000	31 2E 30 30 30 30 00		
		4 RI – Quotité (taxe i)	N7	55.000000	35 35 2E 30 30 30 30 00		
		5 RI – Montant Taxe (taxe i)	N9	55.000000	35 35 2E 30 30 30 30 00		
		6 MP – Méthode de paiement (taxe i)	An1	1	31 00		
		end					
177		Nombre de taxes pour l'article 1	N1		30 00	O (Toujours = 0)	
		Pour I=1 à Nb de Taxes					
		Do begin					
		1 DD – Code Taxe (taxe i)	An3	DD	434 44 00		
		2 DD - Montant de la base d'imposition indéfinie	N9		00		
		3 DD – Montant de la base d'imposition (taxe i)	N9	1211200.00	31 32 31 31 32 30 30 2E 30 00		
		4 DD – Quotité (taxe i)	N7	5.00	35 2E 30 30 00		
		5 DD – Montant Taxe (taxe i)	N9	60560.00	36 30 35 36 30 2E 30 30 00		
		6 MP – Methode de paiement (taxe i)	An1	1	31 00		
		end					
178		Numéro d'article (1)	N2	1	31 00	O	

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA – STRUCTURE FICHIER

179	Montant de la valeur de l'article 1 en devise étrangère	N15 (12.2)	1800.00	31 00 38 30 30 2E 30 30 00	O	
180	Code devise pour le montant total de la valeur de l'article 1	A3	AUD	41 55 44 00	O	UNCURTAB
181	Taux de change pour le montant total de la valeur de l'article 1	N9 (3.5)	73.57000	37 33 2E 35 37 30 30 00	O	UNRATTAB
182	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	0	
183	Montant de la valeur totale de l'article 1 en monnaie nationale	N15	58856	35 38 38 35 36 00	0	
184	Montant du fret externe en devise étrangère	N15 (12.2)	106.66	31 30 36 2E 36 36 00	F	
185	Code devise pour le montant du fret externe	A3	DKK	44 4B 4B 00	F	UNCURTAB
186	Taux de change pour le montant du fret externe	N9 (3.5)	16.12000	31 36 2E 31 32 30 30 00	F	UNRATTAB
187	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	F	
188	Montant du fret externe en monnaie nationale	N15	1719	31 37 31 39 00	F	
189	Montant de l'assurance en devise étrangère	N15 (12.2)	53.33	35 33 2E 33 33 00	F	
190	Code devise pour le montant de l'assurance	A3	CHF	43 48 46 00	F	UNCURTAB
191	Taux de change pour le montant de l'assurance	N9 (3.5)	76.60000	37 36 2E 36 30 30 00	F	UNRATTAB
192	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	F	
193	Montant de l'assurance en monnaie nationale	N15	4085	34 30 38 35 00	F	
194	Montant des autres coûts en devise étrangère	N15 (12.2)	26.66	32 36 2E 36 36 00	F	
195	Code devise pour le montant des autres coûts	A3		00	F	UNCURTAB
196	Taux de change pour le montant des autres coûts	N9 (3.5)	00		F	UNRATTAB
197	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	F	
198	Montant des autres coûts en monnaie nationale	N15	27	32 37 00	F	
199	Montant du fret interne en devise étrangère	N15 (12.2)	52.26	35 32 2E 32 36 00	F	
200	Code devise pour le montant du fret	A3	JPY	4A 50 59 00	F	UNCURTAB

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA – STRUCTURE FICHIER

201	interne interne	Taux de change pour le montant du fret	N9 (3.5)	0.89300	30 2E 38 39 33 30 30 00		F	UNRATTAB
202	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00			F	
203	Montant du fret interne en monnaie nationale	N15	47	34 37 00			F	
204	Montant des déductions en devise étrangère	N15 (12.2)	106.66	31 30 36 2E 36 36 00			F	
205	Code devise pour le montant des déductions	A3	JPY	4A 50 59 00			F	UNCURTAB
206	Taux de change pour le montant des déductions	N9 (3.5)	0.89300	30 2E 38 39 33 30 30 00			F	UNRATTAB
207	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00			F	
208	Montant des déductions en monnaie nationale	N15	95	39 35 00			F	
209	Montant total de tous les coûts ajoutés pour l'article 1			00				
210	Montant de la valeur totale CIF en monnaie nationale pour l'article 1			00				
211	Taux de la valeur mercuriale			00				
212	Code devise nationale			00				
213	Description de la base de la valeur mercuriale			00				
214	Montant de base de la valeur mercuriale			00				
215	Montant de la valeur mercuriale			00				
216	Montant de la valeur supplémentaire 1			00				
217	Description de la valeur supplémentaire 1			00				
218	Montant de la valeur supplémentaire 2			00				
219	Description de la valeur supplémentaire 2			00				

Notes:

- Champ 131 : numéro séquentiel par article démarrant à 1
- Champs 139, 140 : doivent contenir la désignation tarifaire des marchandises (libellé tarifaire)

- Les champs 174 et 216 doivent toujours être identiques
- Les champs 175 et 218 doivent toujours être identiques
- La somme des champs 142 (nombre de paquets) de tous les articles doit être égale au nombre total de paquets (champs 29)
- **Les zones 161 et 162 des parties 8 et 9 sont des numériques. Si des caractères sont saisis, cela génère l'erreur (-1722) à la liquidation uniquement.**
- Il est conseillé de remplir le champ 170 en particulier quand le mode de répartition est égal à 2

PARTIE 9: DONNEES DES AUTRES ARTICLES

Note:

- La structure de cette partie est similaire à la partie 8, mis à part qu'il n'y a pas de **taxe globale** (champs 176). Ce champs n'est pas remplacé par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; il n'existe pas du tout
- S'il n'y a qu'un seul article cette partie n'existe pas dans le .sad. Ceci signifie clairement qu'elle ne sera pas remplacée par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; elle n'existera pas du tout, même si la partie 10 est présente.

Nb	Case DAU	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
131	32	Numéro d'article	N2	2	32 00	O	3200
132	31a	Marques et numéro de paquet (partie 1)	An35	TENTE DE CAMPING	54 45 4E 54 45 20 44 45 20 43 414D 50 49 4E 47 00	O	
133	31b	Marques et numéro de paquet (partie 2)	An35	EN VRAC	00 45 4E 20 56 52 41 43 00	F	
134	33a	Code SH	N8	27100011	32 37 31 30 30 31 31 00	O	UNTARTAB
135	33b	Code nomenclature (précision nationale # 2)	N3	000	30 30 30 00	O	
136	33c	Code nomenclature (précision			00	I	

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA -STRUCTURE FICHIER

137	33d	nationale # 3)	Code nomenclature (précision nationale # 4)																	
138	33e	Code nomenclature (précision nationale # 5)																		
139	31i	Description des marchandises (partie 1)	An44	HUILES LEGERES OU MOYENNES DU 27-10-00 -	48 55 49 4C 45 53 20 4C 45 47 45 52 45 53 20 4F 55 20 4D 4F 59 45 4E 45 53 20 44 55 20 32 37 2D 31 30 2D 30 30 20 2D 00	O à l'import - I à l'export	O													
140	31j	Description des marchandises (partie 2)	An44	ESSENCES DE PETROLE A) ESSENCE AVION	45 53 53 45 4E 43 45 53 20 44 45 20 50 45 54 52 4F 4C 45 20 41 29 20 45 53 53 45 4E 43 45 20 41 56 49 4F 4E 00	F														
141	31k	Description des marchandises (partie 3)	An44	MARCHAND DE TAPIS	4D 41 52 43 48 41 4E 44 20 44 45 20 54 41 50 49 53 00	F														
142	31c	Nombre de paquets par article	N6	1	31 00	O	O													
143	31d	Code du type de paquets	N2	40	34 30 00	O	O													
144	34a	Code pays d'origine de la marchandise	A2	FJ	46 4A 00	O	O													
145	34b	Code région du pays d'origine			00	I														
146	35	Poids brut	N12 (12)	900	39 30 30 2E 00	O														
147	36	Code préférence	An8		00	F à l'Import / I à l'Export	UNPRFTAB													
148	31e	Numéro de conteneur (# 01)	An17		00	O si la rubrique 19 est égale à 1														
149	31f	Numéro de conteneur (# 02)	An17		00	F														
150	31g	Numéro de conteneur (# 03)	An17		00	F														
151	31h	Numéro de conteneur (# 04)	An17		00	F														
152	37a	Code du régime douanier étendu	N4	4000	34 30 30 30 00	O	UNCP4TAB													
153	37b	Code du régime douanier additionnel (national)	N3	000	30 30 30 00	O	UNCP3TAB													
154	38	Poids net	N12 (12)	900	39 30 30 2E 00	O														
155	39	Référence contingent			00	I														
156	40	Déclaration sommaire / Document précédent	An26		00	F														
157	41	Unités supplémentaires	N11 (7. 2)	500.000	35 30 30 2E 30 30 00	O (selon tarif)														
158	42	Prix article			00	O														
159	43	Code de la méthode d'évaluation			00	I														

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA – STRUCTURE FICHIER

160	44a	Numéro de référence de la licence	An17																	
161	44b	Montant de la valeur déduite de la licence	N15																	
162	44c	Quantité déduite de la licence	N15																	
163	44d	Ligne pour les détails de la valeur de l'article																		
164	44f	Code MS																		
165	45	Taux d'ajustement	N3																	
166	44g	Référence au document précédent	An20																	
167	44h	Code supplémentaire d'entrepôt dans le cas de mutation d'entrepôt, OU	An17																	
		N° RIDET du bénéficiaire de d'une exonération au niveau article																		
168	44i	Champs réservé : texte libre	An35																	
169	44j	Champs réservé : texte libre	An19																	
170	46	Valeur statistique																		
171	47f	Montant total des taxes pour l'article																		
172	47g	Mode de paiement pour le montant total pour l'article																		
173	44e	Code de document attaché	An56																	
174		Montant de la valeur supplémentaire 1																		
175		Montant de la valeur supplémentaire 2																		
177		Nombre de taxes pour l'article 2	N1																	
		Pour i=1 à Nb de Taxes																		
		Do begin																		
		1) DD – Code Taxe (taxe i)	An3																	
		2) DD - Montant de la base d'imposition indéfinie	N9																	
		3) DD – Montant de la base d'imposition (taxe i)																		
		4) DD – Quotité (taxe i)	N7																	
		5) DD – Montant Taxe (taxe i)	N9																	
		6) MP – Méthode de paiement (taxe i)	An1																	
		end																		

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA – STRUCTURE FICHIER

178	Numéro d'article (2)	N2	2	32 00	O	
179	Montant de la valeur de l'article 2 en devise étrangère	N15 (12.2)	2	3730 30 2E 30 30 00	O	
180	Code devise pour le montant total de la valeur de l'article 2	AUD	700.00	41 55 44 00	O	UNCURTAB
181	Taux de change pour le montant total de la valeur de l'article 2	N9 (3.5)	73.57000	37 33 2E 35 37 30 30 00	O	UNRATTAB
182	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	0	
183	Montant de la valeur totale de l'article 1en monnaie nationale	N15	51499	35 31 34 39 39 00	O	
184	Montant du fret externe en devise étrangère	N15 (12.2)	93.33	39 33 2E 33 3300	F	
185	Code devise pour le montant du fret externe	A3	DKK	44 4B 4B 00	F	UNCURTAB
186	Taux de change pour le montant du fret externe	N9 (3.5)	16.12000	31 36 2E 31 32 30 30 00	F	UNRATTAB
187	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	F	
188	Montant du fret externe en monnaie nationale	N15	1504	31 35 30 34 00	F	
189	Montant de l'assurance en devise étrangère	N15 (12.2)	46.66	34 36 2E 36 36 00	F	
190	Code devise pour le montant de l'assurance	A3	CHF	43 48 46 00	F	UNCURTAB
191	Taux de change pour le montant de l'assurance	N9 (3.5)	76.60000	37 36 2E 36 30 30 00	F	UNRATTAB
192	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	F	
193	Montant de l'assurance en monnaie nationale	N15	3574	33 35 37 34 00	F	
194	Montant des autres coûts en devise étrangère	N15 (12.2)	23.33	32 33 2E 33 33 00	F	
195	Code devise pour le montant des autres coûts	A3		00	F	UNCURTAB
196	Taux de change pour le montant des autres coûts	N9 (3.5)		00	F	UNRATTAB
197	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	F	
198	Montant des autres coûts en monnaie nationale	N15	23	32 33 00	F	
199	Montant du fret interne en devise étrangère	N15 (12.2)	45.73	34 35 2E 37 33 00	F	

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA –STRUCTURE FICHIER

200	Code devise pour le montant du fret interne	A3	JPY	4A 50 59 00	F	UNCURTAB
201	Taux de change pour le montant du fret interne	N9 (3.5)	0.89300	30 2E 38 39 33 30 30 00	F	UNRATTAB
202	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	F	
203	Montant du fret interne en monnaie nationale	N15	41	34 31 00	F	
204	Montant des déductions en devise étrangère	N15 (12.2)	93.33	39 33 2E 33 33 00	F	
205	Code devise pour le montant des déductions	A3	JPY	4A 50 59 00	F	UNCURTAB
206	Taux de change pour le montant des déductions	N9 (3.5)	0.89300	30 2E 38 39 33 30 30 00	F	UNRATTAB
207	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	F	
208	Montant des déductions en monnaie nationale	N15	83	38 33 00	F	
209	Montant total de tous les coûts ajoutés pour l'article 2			00	-	
210	Montant de la valeur totale CIF en monnaie nationale pour l'article 2			00	-	
211	Taux de la valeur mercuriale			00	-	
212	Code devise nationale			00	-	
213	Description de la base de la valeur mercuriale			00	-	
214	Montant de base de la valeur mercuriale			00	-	
215	Montant de la valeur mercuriale			00	-	
216	Montant de la valeur supplémentaire 1			00	-	
217	Description de la valeur supplémentaire 1			00	-	
218	Montant de la valeur supplémentaire 2			00	-	
219	Description de la valeur supplémentaire 2			00	-	

PARTIE 10: DONNEES DES DOCUMENTS JOINTS

Note: Bien qu'il n'y ait pas de document joint, cette partie existe dans le .sad avec uniquement le champs 220 renseigné à 0.

Note: Bien que le TARIIC ne soit pas utilisé en Calédonie, cette partie existe quand même dans le .sad avec uniquement le champs 221 renseigné à 0.

<u>Case</u>	<u>Nb DAU</u>	<u>Description</u>	<u>Format</u>	<u>Valeur en ASCII</u>	<u>Valeur en HEXA</u>	<u>Config</u>	<u>Table</u>
220		Nombre de documents joints	An2	0	30 00	Q	
221		Nombre d'unités supplémentaires pour le TARIIC	An2	0	30 00	Q	
222		Nombre de containers	An2	3	33 00	F	
		Pour i=0 à Nb de container -1 Do begin					
	1	Numéro de ligne du container				1	
	2	Numéro de la sous ligne du container				1	
	3	Identifiant du conteneur (code BIC)	An17			UNCTNTAB	
	4	Type de container	An4			UNINDTAB	
	5	Indicateur de remplissage du conteneur	An4				
	6	Marque 1 des scellés du conteneur	An10				
	7	Marque 2 des scellés du conteneur	An10				
	8	Marque 3 des scellés du conteneur	An10				
	9	Organisme qui a apposé les scellés sur An3 le conteneur (responsable de scellement)				UNSEATAB	

EXAMPLE 2 : Déclaration d'export avec un exportateur occasionnel et avec 1 article en contenu

PARTIE 0: DESCRIPTION GENERALE DU FICHIER

No. DAU	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
1	Nombre de déclaration	Chaine (format C)	1	31 00	O (toujours = 1)	
2	Longueur du fichier	Chaine (format C)	607	36 30 37 00	O	
3	Nombre de segment général	N (4 octets)		01 00 00 00	O (toujours = 1)	
4	Nombre de note de valeur pour le segment général - import	N (4 octets)		00 00 00 00	O (0 ou 1)	
5	Nombre de note de valeur pour le segment général - export	N (4 octets)		01 00 00 00	O (0 ou 1)	
6	Nombre d'exportateur occasionnel	N (4 octets)		01 00 00 00	O (0 ou 1)	
7	Nombre de destinataire occasionnel	N (4 octets)		00 00 00 00	O (0 ou 1)	
8	Nombre de responsable financier occasionnel	N (4 octets)		00 00 00 00	O (toujours = 0)	
9	Nombre de déclarant occasionnel	N (4 octets)		00 00 00 00	O (toujours = 0)	
10	Nombre de route autorisée au transit	N (4 octets)		00 00 00 00	O	
11	Nombre de segment article	N (4 octets)		01 00 00 00	O (toujours >=1)	
12	Nombre de taxes	N (4 octets)		01 00 00 00	O	
13	Nombre de note de valeur pour les articles – import	N (4 octets)		00 00 00 00	O (Autant qu'il y a d'articles)	
14	Nombre de note de valeur pour les articles – export	N (4 octets)		01 00 00 00	O (Autant qu'il y a d'articles)	

Notes:

- “Nombre de déclaration” (champ 1) et “Nombre de segment général” (champs 3)” sont toujours égaux à 1
- La longueur du fichier est calculée à partir du champ 3 (et non à partir du début du fichier). Dans l’exemple fourni, cette longueur est égale à 772 (ligne 2). Mais au total, la taille complète du fichier est en réalité de $772 + 2$ (du champ 1) + 4 (du champ 2) soit 778 bytes
- Du champ 4 à 14, quand le champ est égal à 0 cela signifie que la partie liée à ce champ n'est pas fournie. Par exemple, le champs 5 est égal à 0 (car il n'y a pas de note de valeur à l'export pour une déclaration d'import) donc la partie 3 sera absente
- Si le champ 4 égal à 1, le champ 5 est égal à 0, le champ 13 est égal à 1 et le champ 14 est égal à 0 (déclaration d'import)
- Si le champ 4 égal à 0, le champ 5 est égal à 1, le champ 13 est égal à 0 et le champ 14 est égal à 1 (déclaration d'export)
- Les champs 4, 5, 13 et 14 peuvent être simultanément à 0 si la note de valeur n'est pas utilisée ; ce qui n'est pas le cas en Calédonie
- Le champs 11 est au moins égal à 1 (il y a toujours 1 article) ce qui signifie que la partie 8 est toujours remplie
- Le champs 12 n'est plus utilisé dans les dernières versions de SYDONIA. Cependant, pour garder une structure «compatibilité ascendante», ce champs n'a pas été supprimé de la structure. Il peut prendre n'importe quelle valeur sauf 0.

PARTIE 1: DONNEES GENERALES

No.	Case DAU	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
14a	7a	Année de référence	N4	2004	32 30 30 34 00	0	
15	Aa	Code bureau de dédouanement	An5	TTA	54 54 41 00	0	UNCUOTAB
16	14	Code déclarant	An9	A22	41 32 32 00	0	UNDECTAB
17	7b	Numéro de répertoire / référence	N8	1	31 00	0	
18		Type : 0 pour export, 1 pour import	A1	0	30 00	0	
19	1a	Type de déclaration	A3	EX	45 58 00	0	UNMODTAB

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA – STRUCTURE FICHIER

20	1b	Code de la procédure générale de la déclaration	N1	1		O	UNMODTAB
21		Code du type de document de transit		31 00			
22	2	Code exportateur	An9	00			
23	Ac	Numéro de référence du manifeste	An28	00	O pour tous régimes à l'occasion de l'entrée de marchandises sur le territoire F dans les autres cas		UNCMPTAB
24	4	Nombre de listes de chargement		00		I	
25	Ad	Numéro de série d'enregistrement		00		I	
26	Ae	Numéro d'enregistrement		00		I	
27	Ae	Date d'enregistrement		00		I	
28	5	Nombre total d'articles	N2	1			
29	6	Nombre total de colis	N6	2	31 00	O	
30	8	Code destinataire	An9	2	32 00	O	
31	9	Code responsable financier	An9	00	F pour les régimes dits « non suspensifs » O pour les régimes dits « suspensifs » (code ridet occasionnel si nécessaire)		UNCMPTAB
32	10	Pays de 1 ^{ère} destination / dernière provenance	A2	00	O si rubrique 13 est égale à 2 F dans les autres cas		
33	11	Pays de transaction		00	O à l'import / F à l'export		
34	12	Elément de la valeur		00			
35	13	Soumission cautionnée	An5	00	O à l'import / F à l'export		UNCTYTAB
36	15a	Code pays d'exportation	An2	NC	4E 43 00	O	UNCTYTAB
37	15b	Région du pays d'exportation		00		I	UNREGTAB
38	17a	Code pays de destination	An2	FJ	46 4A 00	O	UNCTYTAB
39	17b	Région du pays de destination		00		I	UNREGTAB
40	18a	Identité du moyen de transport au	An26	SB331	53 42 33 33 31 00	F	

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA -STRUCTURE FICHIER

		départ / à l'arrivée					
41	18b	Nationalité du moyen de transport au départ / à l'arrivée	An2	NC	4E43 00	F	UNCTYTAB
42	19	Indicateur de conteneur	N1 (0/1)	1	31 00	O (0 ou 1) à l'import F à l'export	
43	20a	Code incoterm	A3	FOB	46 4F 42 00	O	UNITODTAB
44	20b	Lieu de l'incoterm	An17	NADI	4E41 44 49 00	F	
45	20c	Code situation de l'incoterm			00	I	
46	21a	Date d'arrivée / départ du moyen de transport (aaaammjj)	An25		32 30 30 34 30 32 3134 00	F	
47	21b	Nationalité du moyen de transport à la frontière			00	I	UNCTYTAB
48	22a	Code devise de la facture	A3	XPF	58 50 46 00	O	UNCURTAB
49	22b	Montant total facturé	N15 (12.2)	3000000.00	33 30 30 30 30 2E 30 3000	O	
50	24a	Code 1 de la nature de la transaction	N1		00	F	UNTR1TAB
51	24b	Code 2 de la nature de la transaction	N1		00	F	UNTR2TAB
52	25	Mode de transport franchissant la frontière	N2	04	3034 00	O à l'import / F à l'export	UNMOTTAB
53	26	Mode de transport intérieur	N2		00	I	UNMOTTAB
54	27	Code lieu de chargement/déchargement	A5	NCTTA	4E 43 54 54 41 00	I	UNLOCTAB
55	28b	Code conditions de paiement	N2	01	00 30 31 00	O à l'import / F à l'export	UNTOPTAB
56	29	Code bureau de douane E/S	An5	TTA	54 54 41 00	O à l'import / F à l'export (seuls BNP et TTA sont autorisés)	UNCUOTAB
57	30	Localisation des marchandises	An17	COTRANS	43 4F 54 52 41 4E 53 00	O pour les opérations d'import directes sauf pour certains produits pétroliers - O pour les opérations d'export sauf pour les procédures 9271 et 9200 et pour certains produits pétroliers - F dans tous les autres cas »	UNSHDTAB

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA - STRUCTURE FICHIER

58	28a	Code banque	00	-	UNBNKTAB
59	28c	Code succursale banque	00	-	UNBRATAB
60	28d	Numéro de référence du fichier banque	00	-	
61	48	Numéro de compte	An5	F	
62	49a	Identification de l'entrepôt	An17	F	UNWHSTAB
63	49b	Délai de mise en entrepôt, en AT, en	N4	F	
		ET	00		
64	B	Montant total des taxes si saisie manuellement (ModSDI)	00	-	
65	B	Numéro de série de liquidation	00	-	
66	B	Numéro de liquidation	00	-	
67	B	Date de liquidation	00	-	
68	B	Numéro de série de quittance	00	-	
69	B	Numéro de quittance	00	-	
70	B	Date de la quittance	00	-	
71	B	Montant garantii	00	-	
72	B	Date de la garantie	00	-	
73	B	Montant des taxes globales pour la déclaration	00	-	
74	B	Montant total des taxes pour la déclaration	00	-	
75	D	Résultats des contrôles	00	-	
76	54a	Lieu d'établissement de la déclaration	00	-	
77	54b	Date de la déclaration	00	-	
78	54c	Nom du déclarant ou de son représentant	00	-	
79		Nom de l'officier en douane	00	-	
80		Mode de calcul de la note de valeur	0	0 (toujours = 0 ou 1 ou 2)	30 00

Notes:

- Le champ 17 est de l'alpha numérique sur 8 positions maximum. Il est hautement recommandé de ne pas saisir de caractères spéciaux.

- Les champs 25 à 27 (enregistrement), 65 à 67 (liquidation), 68 à 70 (quittance) et 73 et 74 doivent être laissés vides (générer uniquement un zéro binaire pour identifier le champ) car lorsque la déclaration est soumise au module MODBRK, elle n'est ni enregistrée, ni liquidée ni payée. Ces champs seront par la suite Générés Automatiquement par le Système
- Le champ 62 devra être renseigné s'il s'agit de procédures douanières liées à l'entrepôt
- Le champ 63 devra être renseigné s'il s'agit de procédures douanières liées à l'entrepôt et/ou à l'AT et/ou à l'ET
- Le champ 80 peut avoir les valeurs suivantes :
 - -1 : la note de valeur n'est pas utilisée
 - 0 : note de valeur avec répartition des charges par valeur
 - 1 : note de valeur avec répartition des charges par masse
 - 2 : note de valeur sans répartition des charges

PARTIE 2: NOTE DE VALEUR A L'IMPORT

Notes: L'exemple reprend une déclaration d'export (donc pas de note de valeur à l'import). Cette partie est absente dans ce cas ; ceci signifie clairement que cette partie n'est pas remplacées par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; elle n'existe pas du tout. Toutefois la structure est présentée dans l'exemple1.

PARTIE 3: NOTE DE VALEUR A L'EXPORT

Nb DAU	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
81	Montant de la valeur totale de la facture en devise étrangère	N15 (12.2)	300000.00	33 30 30 30 2E 30 30 00	0	
82	Code devise pour le montant total de la facture	A3	00		0	UNCURTAB
83	Taux de change pour le montant total de la facture	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00	0	
84	Coefficient multiplicateur de la devise	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00	0	UNRATTAB
85	Montant de la valeur totale de la facture en monnaie nationale	N15	300000	33 30 30 30 30 00	0	
101	Montant du fret interne en devise étrangère	N15 (12.2)	150.00	31 35 30 2E 30 30 00	F	

102	Code devise pour le montant du fret interne	A3	USD	55 53 44 00	F	UNCURTAB
103	Taux de change pour le montant du fret interne	N9 (3.5)	94.79700	39 34 2E 37 39 37 30 00	F	UNRATTAB
104	Coefficient multiplicateur de la devise	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00	F	
105	Montant du fret interne en monnaie nationale	N15	14220	31 34 32 32 30 00	F	
106	Montant des réductions en devise étrangère	N15 (12.2)	80.00	38 30 2E 30 30 00	F	
107	Code devise pour le montant des réductions	A3	CHF	43 48 46 00	F	UNCURTAB
108	Taux de change pour le montant des réductions	N9 (3.5)	76.60000	37 36 2E 36 30 30 30 00	F	UNRATTAB
109	Coefficient multiplicateur de la devise	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00	F	
110	Montant des réductions en monnaie nationale	N15	6128	36 31 32 38 00	F	
111	Montant total de tous les coûts ajoutés			00	1	O si répartition par poids
113	Total poids brut	N11 (9.2)	00	00	1	
114	Valeur statistique			00	1	

Notes:

- Les champs « code devise » devront être renseignés même si la devise est le XPF
- Le champs 112 de la note de valeur à l'import n'existe pas sur la note de valeur à l'export

PARTIE 4: DONNEES D'EXPORTATEUR OCCASIONNEL

Nb	Case DAU	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
115	2b	Nom de l'exportateur	An35	Exportateur Occasionnel	45 78 70 6F 72 74 61 74 65 75 72 20 4F 63 63 61 73 69 6F 6E 6E 65 6C 00	0	
116	2c	Adresse de l'exportateur (partie 1)	An35	Adresse1	41 64 72 65 73 73 65 31 00	0	
117	2d	Adresse de l'exportateur (partie 2)	An35	Adresse2	41 64 72 65 73 73 65 32 00	0	

118	2e	Ville de l'exportateur	An35	Code postal	43 6F 64 65 20 70 6F 73 74 61 6C 00	F	
119	2f	Code postal de l'exportateur	An35	Ville	56 69 6C 6C 65 00 31 00	F	

PARTIE 5: DONNEES DE DESTINATAIRE OCCASIONNEL

Note: Cette partie est absente car le code destinataire est inconnu dans ce cas; ceci signifie clairement que cette partie n'est pas remplacées par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; elle n'existe pas du tout Toutefois la structure a été présentée dans l'exemple1.

PARTIE 6: DONNEES DE RESPONSABLE FINANCIER OCCASIONNEL

Note: Cette partie est absente car non utilisée en Nouvelle-Calédonie; ceci signifie clairement que cette partie n'est pas remplacées par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; elle n'existe pas du tout.

PARTIE 7: DONNEES DE DECLARANT OCCASIONNEL

Note: Cette partie est absente car non applicable pour des déclarants qui génèrent des .sad; ceci signifie clairement que cette partie n'est pas remplacées par un zéro binaire ou quoi que ce soit d'autre ; elle n'existe pas du tout. La description de cette partie n'est pas fournie.

PARTIE 8 : DONNEES PREMIER ARTICLE

Nb	Case DAU	Description	Format	Valeur en ASCII	Valeur en HEXA	Config	Table
131	32	Numéro d'article	N2	1	31 00	O	
132	31a	Marques et numéro de paquet (partie	An35	MARQUES1	4D 41 52 51 55 45 53 31 00	O	

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA -STRUCTURE FICHIER

133	31b	Marques et numéro de paquet (partie 2)	An35			00		F
134	33a	Code SH	N8	14011000	31 34 30 31 31 30 30 00	O		UNTARTAB
135	33b	Code nomenclature (précision nationale # 2)	N3	000	30 30 30 00	O		
136	33c	Code nomenclature (précision nationale # 3)			00		I	
137	33d	Code nomenclature (précision nationale # 4)			00		I	
138	33e	Code nomenclature (précision nationale # 5)			00		O à l'import - I à l'export	
139	31i	Description des marchandises (partie 1)	An44	BAMBOUS NETTOYES,BLAN CHIS OU TEINTES	42 41 4D 42 4F 55 53 20 4E 45 54 54 4F 59 45 53 2C 42 4C41 4E 43 48 49 53 20 4F 55 20 54	O		
140	31j	Description des marchandises (partie 2)	An44		45 49 4E 54 45 53 00			
141	31k	Description des marchandises (partie 3)	An44	BAMBOUS CALEDONIENS	42 41 4D 42 4F 55 53 20 43 41 4C 45 44 4F 4E 49 45 4E 53 00	F		
142	31c	Nombre de paquets par article	N6	2	32 00	O		
143	31d	Code du type de paquets	N2	20	32 30 00	O		UNPKGTTAB
144	34a	Code pays d'origine de la marchandise A2	NC		4E 43 00	O		UNCTYTAB
145	34b	Code région du pays d'origine			00		I	UNREGTAB
146	35	Poids brut	N12 (12)	1200	31 32 30 30 00	O		
147	36	Code préférence	An8		00		F à l'import / I à l'export	UNPRFTAB
148	31e	Numéro de conteneur (# 01)	An17	CONTAINER1	43 4F 4E 54 41 49 4E 45 52 31	O si la rubrique 19 est égale à 1		
149	31f	Numéro de conteneur (# 02)	An17		00		F	
150	31g	Numéro de conteneur (# 03)	An17		00		F	
151	31h	Numéro de conteneur (# 04)	An17		00		F	
152	37a	Code du régime douanier étendu	N4	1000	31 30 30 30 00	O		UNCNP4TAB
153	37b	Code du régime douanier additionnel (national)	N3	000	30 30 30 00	O		UNCNP3TAB
154	38	Poids net	N12 (12)	1150	31 31 35 30 00	O		
155	39	Référence contingent			00	I		
156	40	Déclaration sommaire / Document	An26		00		F	

SYDONIA++ Documentation Technique

SYDONIA – STRUCTURE FICHIER

		précédent						
157	41	Unités supplémentaires	N11 (7. 2)		00		O (selon tarif)	
158	42	Prix article			00		O	
159	43	Code de la méthode d'évaluation			00		I	
160	44a	Numéro de référence de la licence	An17		00		F à l'import / I à l'export	
161	44b	Montant de la valeur déduite de la licence	N15		00		F à l'import / I à l'export	
162	44c	Quantité déduite de la licence	N15		00		F à l'import / I à l'export	
163	44d	Ligne pour les détails de la valeur de l'article			00		I	
164	44f	Code MS			00		O à l'import – I à l'export	
165	45	Taux d'ajustement	N3	1	31 00		I	
166	44g	Référence au document précédent	An20		00		F	
167	44h	Code supplémentaire d'entrepôt dans le cas de mutation d'entrepôt, OU N° RIDET du bénéficiaire de d'une exonération au niveau article	An17		00		F	
168	44i	Champs réservé : texte libre	An35		00		F	
169	44j	Champs réservé : texte libre	An19		00		F	
170	46	Valeur statistique			00		I	
171	47f	Montant total des taxes pour l'article			00		I	
172	47g	Mode de paiement pour le montant total pour l'article			00		I	
173	44e	Code de document attaché	An56		00		F	
174		Montant de la valeur supplémentaire 1			00		I	
175		Montant de la valeur supplémentaire 2			00		I	
176		Nombre de taxes globales	N1	0	30 00		O (Toujours = 0)	
Pour I=1 à Nb de Taxes globales								
Do begin								
	1	RI – Code Taxe globale1 (taxe i)	An3	RI	52 49 00			
	2	RI - Montant de la base d'imposition indéfinie	N9		00			
	3	RI – Montant de la base d'imposition (taxe i)	N9	1.000000	31 2E 30 30 30 30 00			

		4RI – Quotité (taxe i)	N7	55.00000	35 35 2E 30 30 30 30 00
		5RI – Montant Taxe (taxe i)	N9	55.00000	35 35 2E 30 30 30 30 00
		6MP – Méthode de paiement (taxe i)	An1	1	31 00
		end			
177	Nombre de taxes pour l'article 1	N1	0	30 00	O (Toujours = 0)
	Pour I=1 à Nb de Taxes				
	Do begin				
	1DD – Code Taxe (taxe i)	An3	DD	434 44 00	
	2DD - Montant de la base d'imposition indéfinie	N9		00	
	3DD – Montant de la base d'imposition (taxe i)	N9	1211200.00	31 32 31 31 32 30 30 2E 30 00	
	4DD – Quotité (taxe i)	N7	5.00	35 2E 30 30 00	
	5DD – Montant Taxe (taxe i)	N9	60560.00	36 30 35 36 30 2E 30 30 00	
	6MP – Méthode de paiement (taxe i)	An1	1	31 00	
	end				
178	Numéro d'article (1)	N2	1	31 00	O
179	Montant de la valeur de l'article 1 en devise étrangère	N15 (12.2)	300000.00	33 30 30 30 30 2E 30 30 00	0
180	Code devise pour le montant total de la A3 valeur de l'article 1	A3		00	O
181	Taux de change pour le montant total de la valeur de l'article 1	N9 (3.5)	1.00000	31 2E 30 30 30 30 00	O
182	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00	0
183	Montant de la valeur totale de l'article 1en monnaie nationale	N15	300000	33 30 30 30 30 00	0
199	Montant du fret interne en devise étrangère	N15 (12.2)	150.00	31 35 30 2E 30 30 00	F
200	Code devise pour le montant du fret interne	A3	USD	55 53 44 00	F
201	Taux de change pour le montant du fret interne	N9 (3.5)	94.79700	39 34 2E 37 39 37 30 30 00	F
202	Coefficient multiplicateur de la devise nationale	N5	1	31 00	F
203	Montant du fret interne en monnaie nationale	N15	14220	31 34 32 32 30 00	F
204	Montant des déductions en devise étrangère	N15 (12.2)	80.00	38 30 2E 30 30 00	F
205	Code devise pour le montant des	A3	CHF	43 48 46 00	F
					UNCURTAB

	déductions						
206	Taux de change pour le montant des déductions	N9 (3.5)	76.60000		37 36 2E 36 30 30 30 00		F
207	Coefficient multiplicateur de la devise	N5	1	31 00			F
208	Montant des déductions en monnaie nationale	N15	6128	36 31 32 38 00			F
209	Montant total de tous les coûts ajoutés pour l'article 1		00				-
211	Taux de la valeur mercuriale		00				-
212	Code devise nationale		00				-
213	Description de la base de la valeur mercuriale		00				-
214	Montant de base de la valeur mercuriale		00				-
215	Montant de la valeur mercuriale		00				-
216	Montant de la valeur supplémentaire 1		00				-
217	Description de la valeur supplémentaire 1		00				-
218	Montant de la valeur supplémentaire 2		00				-
219	Description de la valeur supplémentaire 2		00				-

Notes:

- Champ 131 : numéro séquentiel par article démarrant à 1
- Champs 139, 140 : doivent contenir la désignation tarifaire des marchandises (libellé tarifaire)
- Les champs 174 et 216 doivent toujours être identiques
- Les champs 175 et 218 doivent toujours être identiques
- La somme des champs 142 (nombre de paquets) de tous les articles doit être égale au nombre total de paquets (champs 29)
- Les champs 184 à 198 et le champs 210 de la partie 8 pour une déclaration d'import n'existent pas sur la partie 8 pour une déclaration d'export

- Les zones 161 et 162 des parties 8 et 9 sont des numériques. Si des caractères sont saisis, cela génère l'erreur (-1722) à la liquidation uniquement.
- Il est conseillé de remplir le champ 170 en particulier quand le mode de répartition est égal à 2

PARTIE 9: DONNEES DES AUTRES ARTICLES

Note: Cette partie n'existe pas dans cet exemple.

PARTIE 10: DONNEES DES DOCUMENTS JOINTS

<u>Nb DAU</u>	<u>Description</u>	<u>Format</u>	<u>Valeur en ASCII</u>	<u>Valeur en HEXA</u>	<u>Config</u>	<u>Table</u>
220	Nombre de documents joints	An2	0	30 00	Q	
221	Nombre d'unités supplémentaires pour le TARIC	An2	0	30 00	Q	
222	Nombre de containers	An2	3	33 00	F	
	Pour i=0 à Nb de container -1 Do begin					
1	Numéro de ligne du container			1		
2	Numéro de la sous ligne du container			1		
3	Identifiant du conteneur (code BIC)	An17			UNCTNTAB	
4	Type de container	An4			UNINDTAB	
5	Indicateur de remplissage du conteneur	An4				
6	Marque 1 des scellés du container	An10				
7	Marque 2 des scellés du container	An10				
8	Marque 3 des scellés du container	An10				
9	Organisme qui a apposé les scellés sur le conteneur (responsable de scelllement)	An3			UNSEATAB	

C – Visualisation du fichier de déclaration à partir d'un exemple

Pour visualiser un fichier à partir d'une exemple, il est possible d'utiliser Norton Commander (ou tout autre éditeur hexadécimal/ascii) ou directement en utilisant la commande DOS debug.

Pour utiliser la commande debug, faire comme suit:

- Aller sur le prompt MS-Dos
- Executer la commande **debug nomdefichier.sad**
- Puis "**d**" (option pour dump).

Cette option affiche les informations d'un bloc (128 octets = 8 lignes x 16 colonnes).

```
C:\WINDOWS\Desktop>debug sad_file.sad
-d
1171:0100 31 00 37 37 32 00 01 00-00 00 01 00 00 00 00 00
1171:0110 00 00 01 00 00 00 00 00 00-00 00 01 00 00 00 00 00
1171:0120 00 00 00 00 00 00 00 00 01 00-00 00 01 00 00 01 00
1171:0130 00 00 00 00 00 00 00 00 32 30-30 31 00 43 55 4F 30
1171:0140 00 44 31 30 30 31 00 34-33 35 00 31 00 49 4D .D1001.4355.1.IH
1171:0150 00 34 00 00 00 53 43 2D-30 31 39 20 32 30 31
1171:0160 30 31 32 32 00 00 00 00-00 31 00 31 30 00 43 30
1171:0170 30 30 31 00 00 55 53 00-00 31 34 32 2E 30 30 00
001..US..142.00.
```

Ces informations sont divisées en 3 parties:

- 1 – adresses des octets (partie de gauche)
- 2 – valeurs des octets en Hexadécimale (partie du milieu)
- 3 – valeurs des octets en ASCII (partie de droite).

Note: pour afficher un autre bloc, taper "**d**" (ou "**q**" pour quitter)

Exemple : la cinquième ligne a les valeurs suivantes :

1 – adresse des octets 1171:0140
2 – valeurs des octets en Hexadécimale 00 44 31 30 30 31 **00** 34 33 35 35 00 31 00 49 4D
3 – valeurs des octets en ASCII **D1001.4355.1.IM**

En Hexadécimal, la codification de “**D1001**” est “**44 31 30 30 31**”. L’octet “**00**” est ajouté pour terminer la chaîne (format C).